Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260330-D20260320-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
25 mars 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**19**
Votants	**19**
Procuration :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Étaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent /.

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Loïc BERNARD.

DÉLIBÉRATION N°2026-03-20

DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE *(SDEF)*

5.3. Institutions et vie politique / Désignation de représentants

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Par courrier du 23 mars 2026, il nous est demandé de désigner nos représentants au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère *(SDEF)* à raison de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune auprès du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère *(SDEF)* dont le siège est 9, allée Sully CS 44004 - 29 337 QUIMPER Cedex ;

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260330-D20260320-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF), et représenter la Commune de BODILIS :

× ***Délégués titulaires :*** ***M. GUÉGUEN Guy,***
M. BERNARD Loïc

× ***Délégués suppléants :*** ***M. CLEUZIOU Thierry.***
M. CREN Roland.

Le Conseil Municipal, charge M. le Maire de notifier cette délibération au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF).

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 31 mars 2026
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 31 / 03 / 2026 *Affiché / mis en ligne le 31 / 03 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*